

Direction Générale des Douanes



CIRCULAIRE N° 1524 /MEF/DGD/DU 14 FEV 2012

(DIFFUSION GENERALE)

OBJET : Commissionnaire en douane agréé pour le dédouanement des boissons alcooliques, tabacs et cigarettes.

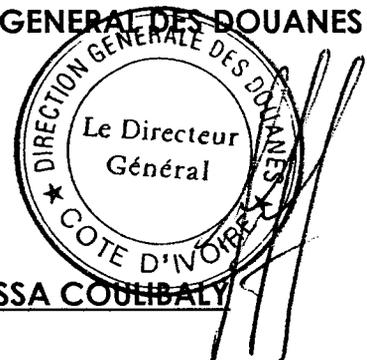
J'ai l'honneur d'informer l'ensemble du service et des usagers que la liste des commissionnaires en douane agréés autorisés pour le dédouanement des boissons alcooliques, des tabacs et cigarettes est étendue à la société Ivoirienne de Transit d'Acconage et d'Opérations Maritimes (**SITRACOM**).

La présente circulaire est d'application immédiate et toute difficulté y afférente me sera signalée d'urgence.

Ampliations

- MEF/CAB
- FEDERMAR
- FNIS-CI
- FENADIS
- FENACCI
- CGECI
- UGECI
- EMACI
- Chambre de Commerce et d'Industrie
- Synd. Trans. s/C SDV-SAGA
- Synd. Trans. /SYNATRANS-CI
- BIVAC
- SITRACOM
- Toutes Directions Douanes pour diffusion

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES



COL. Maj. ISSA COULIBALY